

PLAN DE COURS

ORT-6533 : Stage III

NRC 12161 | Hiver 2025

Préalables : ORT 6016 ET ORT 6021 ET ORT 6025 ET ORT 6102 ET ORT 6126 ET ORT 6144 ET ORT 6502

Formule d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 0-0-9

Crédit(s) : 3

Ce stage vise à développer chez l'étudiant les attitudes et habiletés requises pour l'évaluation des troubles de la parole et du langage et pour l'intervention grâce à la mise en œuvre d'un plan d'intervention.

Plage horaire

Stage
- 00h00 à 00h00 Du 13 janv. 2025 au 25 avr. 2025

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=172178>

Coordonnées et disponibilités

Secrétariat des stages
stages.ortho@fmed.ulaval.ca
Tél. : 418 656-2131 poste 402033
Téléc. : 418 656-5476

Anne-Marie Lanoue, M.O.A. orthophoniste
Responsable du cours
Pavillon Ferdinand Vandry, Local 4574
anne-marie.lanoue@fmed.ulaval.ca
Tél. : 418-656-2131 poste 413183

L'Université reconnaît le droit à la déconnexion des professeures et professeurs, des personnes chargées de cours et des autres membres du personnel enseignant. Cela signifie que ces personnes ne sont pas tenues de consulter les messages qui leur sont envoyés (courriel, boîte vocale, message dans un forum, etc.) pendant les soirs, fins de semaine, jours fériés et vacances. La personne qui aura envoyé un message durant ces périodes devra donc s'attendre à recevoir une réponse dans un délai raisonnable, calculé à partir de la reprise des heures normales de travail.

Soutien technique

Centre Techno-pedago (FM)

Pavillon Ferdinand-Vandry

www.fmed.ulaval.ca

techno-pedago@fmed.ulaval.ca

Toutes sessions (du 1 janvier au 31 décembre)

Lundi	8 h à 16 h 30
Mardi	8 h à 16 h 30
Mercredi	8 h à 16 h 30
Jeudi	8 h à 16 h 30
Vendredi	8 h à 16 h 30

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectif terminal	4
Compétences et apprentissages clés	4
Approches pédagogiques	4
Contrat d'apprentissage	4
Activités à réaliser	4
Responsabilités de la stagiaire	5
Responsabilités de l'orthophoniste en charge de la supervision	5
Contenu et activités	6
Évaluations et résultats	6
Calendrier des évaluations	6
Informations détaillées sur les évaluations formatives	7
Appréciation du stage par l'étudiant	7
Réflexion sur votre plan de développement des compétences	7
Gestion des délais	7
Plagiat et autres manques d'intégrité	7
Politique de la langue française	8
Accommodement pour étudiants en situation d'handicap	8
Évaluation de l'enseignement	8
Demande de révision d'une note	8
Nature des évaluations	8
Critères généraux d'évaluation	8
Annulation ou interruption de stage	8
Conséquence d'un échec de stage	9
Abandon en cours de stage	9
Matériel didactique	9
Liste du matériel obligatoire	9
Médiagraphie et annexes	9
Références	9

Description du cours

Introduction

Vous pouvez consulter la maquette des cours du programme dans le référentiel des compétences, afin de situer ce stage par rapport aux autres cours du programme.

Horaire: Il s'agit d'un stage de 18 jours, qui se déroule normalement les lundis et mardis à partir du 13 janvier. Une modalité intensive à partir du 7 avril peut aussi être possible dans certaines situations. Les dates exactes de stage sont à convenir entre la stagiaire et l'orthophoniste.

Crédits: Trois crédits seront accordés pour ce stage de 126 heures.

Objectif terminal

Mettre en pratique, en milieu clinique, les compétences développées depuis le début de la formation en orthophonie, soit:

- L'expertise clinique
- La communication
- La collaboration
- L'érudition
- La promotion de la santé
- Le professionnalisme
- La gestion.

Compétences et apprentissages clés

Les objectifs spécifiques sont précisés à l'intérieur de la grille d'évaluation des compétences du stage 3, disponible dans la section "Contenu et activités".

Approches pédagogiques

Ce stage vise le développement des attitudes et des habiletés requises pour l'évaluation et la rédaction d'un plan d'intervention orthophonique, en plus de la participation à la mise en œuvre du plan d'intervention. Il est réalisé majoritairement sous supervision directe s'il s'agit d'une nouvelle clientèle pour la stagiaire. Par contre, si un stage a déjà été effectué auprès de cette clientèle, une supervision indirecte peut être réalisée à partir de la mi-stage. Des rétroactions seront offertes sur une base régulière, afin de favoriser la progression des apprentissages. L'étudiante devra aussi réfléchir à ses propres interventions en identifiant ses forces et ses points à améliorer.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est l'outil nécessaire au démarrage du stage et à la poursuite des objectifs du stage. Cela permet d'amorcer le stage sur la base d'une compréhension mutuelle des attentes respectives.

Activités à réaliser

Au terme de son stage, la stagiaire aura :

- préparé et réalisé seul une évaluation formelle ou une réévaluation;
- rédigé un rapport d'évaluation et un plan d'intervention orthophonique associé;
- expliqué les résultats et le plan d'intervention à la personne usagère ou à ses proches (si cela est impossible, une mise en situation pourrait être réalisée avec l'orthophoniste);

- eu la responsabilité de préparer (après discussion avec l'orthophoniste) et de réaliser au moins deux suivis par jour (planification et réalisation du traitement incluant la mesure du progrès). Une gradation peut être réalisée pour cet objectif. Par exemple: réalisation autonome d'une seule activité par thérapie puis deux et ainsi de suite jusqu'à une prise en charge totale au plus tard à la mi-stage.
- eu l'occasion de mettre en pratique les techniques de facilitation et d'incitation de la communication. À NOTER: une emphase particulière doit être portée à cet objectif au cours de ce stage;
- participé à des activités d'évaluation et d'intervention variées en collaboration avec l'orthophoniste;
- participé aux plans d'intervention et aux discussions de cas.

Responsabilités de la stagiaire

- Contacter l'orthophoniste **dès la confirmation du stage** pour préciser les coordonnées de la première rencontre et vérifier les exigences de préparation au stage.
- **Dès la confirmation du stage**, vérifier sur le site [Info-Orthophonie](#) et compléter toutes les démarches administratives requises par le milieu de stage en s'assurant de respecter les délais prescrits.
- Effectuer les lectures préparatoires suggérées par l'orthophoniste ou consulter les tests recommandés, si applicable.
- Remplir la section de l'étudiante du contrat d'apprentissage (disponible dans le section "Contenu et activités") avant le début du stage et présenter l'amorce de contrat à l'orthophoniste en début de stage.
- Dès le début du stage, discuter des objectifs du stage avec l'orthophoniste, compléter le contrat d'apprentissage et le signer.
- Rédiger le journal de bord, si demandé par l'orthophoniste, afin de faciliter la réflexion sur les actions et l'attitude en stage.
- Compléter la grille d'auto-évaluation mi-stage, disponible sur l'intranet et en discuter avec l'orthophoniste. Si des différences importantes surviennent, l'indiquer dans la section *commentaires*.
- Compléter la grille d'auto-évaluation de fin de stage, disponible sur l'intranet, avant la date prévue pour l'évaluation finale avec l'orthophoniste.
- Compléter le questionnaire Appréciation du stage par l'étudiante (disponible dans la section "Évaluations et résultats" de ce site) et discuter du contenu de celui-ci avec l'orthophoniste une fois l'évaluation du stage complétée. **Le questionnaire doit être complété et soumis au plus tard une semaine après la fin du stage.**
- Remplir les deux grilles de statistiques des activités cliniques et les faire signer par l'orthophoniste à la fin du stage.
- Remettre les deux grilles de statistiques au secrétariat des stages au plus tard une semaine suivant la fin du stage.

Secrétariat des stages

Programme de maîtrise en orthophonie/École des Sciences de la réadaptation
 Université Laval
 Pavillon Ferdinand-Vandry, local 4770
 1050, avenue de la Médecine
 Québec (Québec) G1V 0A6
 Téléphone : 418 656-2131 poste 402033
 Télécopieur : 418 656-5476
 Courriel : stages.ortho@fmed.ulaval.ca

Responsabilités de l'orthophoniste en charge de la supervision

- Discuter et signer le contrat d'apprentissage avec l'étudiante dès la première ou la deuxième journée de stage. Discuter des compétences à améliorer chez l'étudiante et des moyens à mettre en place.
- Respecter les dispositions de la [Loi 2](#), visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail.
- Permettre à la stagiaire de participer à des activités cliniques directes.
- Planifier un horaire permettant à l'étudiante de réaliser une évaluation formelle, de rédiger un plan d'intervention orthophonique (PIO) et d'effectuer au moins deux suivis par jour.
- Corriger le rapport d'évaluation et le plan d'intervention orthophonique.
- Planifier du temps de discussion quotidien.
- Réaliser une évaluation mi-stage à l'aide de la *Grille d'évaluation des compétences* du stage 3 disponible sur l'intranet de la Faculté de médecine*. Discuter de l'évaluation avec la stagiaire qui aura préalablement complété son auto-évaluation. Si des différences importantes surviennent, l'indiquer dans la section *Commentaires*.
- À la mi-stage, contacter la personne responsable de la coordination des stages si des difficultés importantes sont notées ou si la réussite du stage est questionnée.
- Contresigner la grille compilant les heures d'activités cliniques préparée par la stagiaire.
- Réaliser l'évaluation finale à l'aide de la *Grille d'évaluation des compétences* du stage 3 disponible sur l'intranet de la Faculté de médecine*. Discuter de l'évaluation avec la stagiaire qui aura préalablement complété son auto-évaluation. Si des différences importantes surviennent, l'indiquer dans la section *Commentaires*.

* Pour les orthophonistes qui n'ont pas d'IDUL, l'évaluation peut être réalisée à l'aide du formulaire Word disponible sur le site web des stages en orthophonie. L'évaluation complétée et signée doit être envoyée au secrétariat des stages.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Documents et informations communes à tous les stages	
Documents du stage 3	
Réflexion sur la mise en place du plan de développement	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Calendrier des évaluations

Formatives		
Titre	Date	Mode de travail
Appréciation du stage par l'étudiant	Disponible en tout temps	Individuel
Réflexion sur votre plan de développement des compétences	Du 18 févr. 2025 à 17h00 au 21 mars 2025 à 23h59	Individuel

L'évaluation de ce stage portera exclusivement sur l'évaluation complétée par le superviseur de stage.

L'échelle de notation suivante doit être utilisée pour l'évaluation du stage par le superviseur :

Notation	Signification
4	L'étudiant(e) démontre des apprentissages conformes au profil attendu pour le stage.
3	L'étudiant(e) démontre plusieurs apprentissages conformes au profil attendu pour le stage. Quelques apprentissages demeurent à consolider pour atteindre le profil attendu.
2	Plusieurs apprentissages demeurent à réaliser/consolider pour atteindre le profil attendu pour le stage. L'étudiant(e) doit porter une attention particulière au développement de cette compétence.
1	Les apprentissages de l'étudiant(e) sont clairement en deçà du profil attendu pour le stage. L'étudiant(e) progresse peu dans le développement de cette compétence. Un support particulier doit être mis en place pour soutenir l'étudiant dans le développement de cette compétence.
s/o	Sans objet. Compétence non-évaluée

L'étudiant sera évalué en fonction du niveau attendu pour chacune des sous-compétences évaluées. Les niveaux attendus sont précisés dans la grille d'évaluation en ligne et sont disponibles dans la section "Contenu et activités".

L'obtention de la note de passage (67%) pour chaque compétence est nécessaire à la réussite du stage. Pour la compétence *Expertise clinique*, la note de passage est exigée pour les sections *Évaluation* et *Intervention*. De plus, pour certaines sous-compétences du *Professionnalisme*, l'obtention d'une cote 1 ou 2 peut occasionner l'échec du stage. Cette décision sera prise par la coordination des stages. Ces sous-compétences sont précisées dans la grille d'évaluation. Le calcul des notes pour chaque compétence, ainsi que le calcul de la note finale sont réalisés par l'équipe de la coordination des stages du programme d'orthophonie.

La note finale de ce stage est indiquée avec l'échelle P (succès) ou N (échec).

Informations détaillées sur les évaluations formatives

Appréciation du stage par l'étudiant

Titre du questionnaire :	Appréciation du stage par l'étudiant
Période de disponibilité :	Disponible en tout temps
Tentatives :	1 tentative permise
Mode de travail :	Individuel
Directives :	Compléter le questionnaire suivant concernant votre appréciation du stage 3.

Réflexion sur votre plan de développement des compétences

Titre du questionnaire :	Réflexion sur votre plan de développement (preuve)
Période de disponibilité :	Du 18 févr. 2025 à 17h00 au 21 mars 2025 à 23h59
Tentatives :	Nombre illimité de tentatives permises (La moyenne des résultats sera calculée)
Mode de travail :	Individuel
Directives :	À la lumière des moyens mis en place pendant votre stage 3, veuillez compléter les trois questions suivantes.

Gestion des délais

Le professionnalisme se manifeste notamment par la ponctualité et l'assiduité de l'étudiant en stage. Ces comportements sont attendus de la part de l'étudiant en stage et seront évalués par le superviseur.

Si, pour des motifs sérieux, l'étudiant doit s'absenter de son stage, il doit en informer le superviseur dès que l'absence est connue et prendre entente avec lui pour reprendre la ou les journées de stage manquées. La coordonnatrice des stages à l'université doit aussi être informée de cette absence.

Plagiat et autres manques d'intégrité

Règles disciplinaires, plagiat et autres manques d'intégrité

Tout étudiant qui commet une infraction au [Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval](#) dans le cadre du présent cours est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Plus spécifiquement, toute infraction, dont le plagiat, doit être sanctionnée sévèrement.

Les comportements suivants sont des exemples de conduites pouvant entraîner des sanctions allant de la réprimande, à l'expulsion de l'Université ou au rappel du diplôme:

- Obtenir des questions et/ou des réponses d'épreuve d'évaluation sommative.
- Utiliser des travaux d'autres personnes ou en tirer des passages sans en indiquer la source.
- Utiliser un même travail pour des évaluations différentes ou pour des cours différents.
- Utiliser des données provenant de sources non permises durant une évaluation.

- Soutenir ou aider un autre étudiant à commettre une infraction.
- Capter, enregistrer, avec image ou non, photographier ou filmer une personne membre de l'Université à son insu et sans son consentement, à l'occasion d'une activité d'enseignement, de recherche ou de création, de même que conserver ou diffuser un tel enregistrement, photographie, film ou image.

Les cas de fraude intellectuelle et de plagiat seront acheminés au comité de discipline de l'Université Laval qui déterminera la sanction conséquente.

Politique de la langue française

La qualité de la langue sera évaluée par le superviseur à l'intérieur de la grille d'évaluation du stage. Dans le cadre du stage, l'étudiant doit rédiger tous les documents dans un français de qualité.

Accommodement pour étudiants en situation d'handicap

ÉTUDIANTS AYANT UNE SITUATION DE HANDICAP LIÉE À UNE LIMITATION FONCTIONNELLE PERMANENTE

Afin de bénéficier de mesures d'accompagnement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible.

Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accompagnements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours de deux premières semaines de cours.

Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la [Politique de valorisation de l'enseignement](#), il est possible que ce cours soit évalué. Si tel est le cas, une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation en ligne sera envoyée. La collaboration des étudiants est importante afin d'assurer et de maintenir la qualité de la formation offerte.

Demande de révision d'une note

L'étudiant désirant déposer une demande de révision de notes ou d'une évaluation doit se présenter au Bureau de la gestion des études (VDN-4265) afin de se procurer le formulaire officiel prévu à cet effet. Seules les demandes présentées par le biais de ce formulaire seront analysées.

Nature des évaluations

1. Aspect formatif : tout au long du stage, une rétroaction formative sera offerte par le superviseur à la suite des diverses activités cliniques réalisées par l'étudiant.
2. Aspect sommatif : est réalisée par la compléction, par le superviseur, de la grille d'évaluation à la fin du stage.

Critères généraux d'évaluation

Les critères généraux d'évaluation sont en lien avec les objectifs spécifiques (voir la grille d'évaluation du stage 3) et le [Règlement des études](#) de l'Université. Les objectifs spécifiques s'inscrivent à l'intérieur des compétences développées au programme d'orthophonie: l'expertise clinique, la collaboration, la communication, l'érudition, le professionnalisme et la gestion.

Annulation ou interruption de stage

Le non-respect des articles du code de déontologie de l'Ordre des Orthophonistes et Audiologistes du Québec peut mener à l'interruption du stage, à la suite d'une entente entre le superviseur et l'université.

De plus, chaque étudiant a la responsabilité d'informer les coordonnatrices universitaires, ainsi que son superviseur, de toute situation ou de tout événement pouvant nuire à ses apprentissages ou limiter les tâches à accomplir. Prenez note que dans plusieurs milieux, le retrait préventif est systématique en cas de grossesse. Il est alors de la responsabilité de l'université de s'assurer que les étudiantes connaissent les risques liés à leur présence en milieu de travail, dans le contexte du respect des politiques existantes dans l'établissement. Il est aussi de la responsabilité de l'université de trouver des options alternatives à l'étudiante.

Conséquence d'un échec de stage

La réussite du cours ORT-6533 Stage 3 cours est obligatoire à la poursuite du programme. En cas d'échec, conformément à l'article 357 c) du Règlement des études, l'étudiant peut être exclu du programme.

Abandon en cours de stage

Comme précisé dans la politique "Validité des stages dans les programmes de réadaptation" disponible sur le site Info-Réadaptation:

Selon le Règlement des études, l'étudiante ou l'étudiant qui désire abandonner un stage doit le faire dans le délai indiqué par le calendrier universitaire ou au prorata de la durée de l'activité dans le cadre d'un calendrier particulier. L'étudiante ou l'étudiant doit toujours consulter sa direction de programme avant de prendre la décision d'abandonner un stage. L'étudiante ou l'étudiant peut abandonner un stage sans autorisation et sans échec s'il ou elle a complété moins de 25% du stage. Celui-ci devra être repris l'année suivante. L'étudiante ou l'étudiant qui abandonne un stage sans autorisation après avoir complété plus de 25% de celui-ci, se voit attribuer un échec à son stage. Toujours selon le Règlement des études, l'étudiante ou l'étudiant doit obtenir l'autorisation de la direction de programme pour s'y inscrire de nouveau.

Matériel didactique

Liste du matériel obligatoire

Les documents de stage sont disponibles dans la section [Contenu et activités](#).

Du matériel spécifique au milieu de stage peut être exigé par l'orthophoniste en charge de la supervision.

Le Centre Apprentiss met à la disposition des stagiaires une grande diversité de matériel d'évaluation et d'intervention pouvant être consultée en préparation au stage.

Médiagraphie et annexes

Références

Les documents de stage sont disponibles dans la section [Contenu et activités](#).